

Aux parties politiques nationaux

Luxembourg, le 30 mai 2023

Madame, Monsieur,

Permettez-nous d'abord de vous familiariser avec L'Alliance Musicale. L'Alliance Musicale est l'association des structures professionnelles de la musique du Grand-Duché. Elle sert à la fois de plate-forme d'échange et de porte-parole de nos membres.

Afin de mieux répondre aux souhaits des différents acteurs du secteur, L'Alliance Musicale est structurée en 5 collèges :

- Salles de concerts
- Organismes / Festivals
- Interprètes
- Créateurs
- Métiers de la musique

A l'échelle nationale, européenne et internationale, nous nous donnons pour objectif de :

- rassembler, représenter et défendre les intérêts communs des professionnels de la scène musicale du Luxembourg
- constituer un observatoire, un lieu de réflexions ainsi qu'un lieu de rencontres entre les membres et, à ce titre, d'instaurer une dynamique d'échanges professionnels
- être un catalyseur de la professionnalisation du secteur musical
- être l'interlocuteur des institutions privées ou publiques, étatiques et communales, dédiées à des objectifs similaires, et de contribuer à la réflexion et à l'effort de celles-ci pour faire évoluer les politiques culturelles
- promouvoir le secteur musical du Luxembourg avec tous les différents styles musicaux (notamment recherche de nouveaux publics et actions de sensibilisation)

Vous comprendrez dès lors notre démarche : **nous souhaiterions porter à votre attention un certain nombre d'éléments** que nous jugeons utiles et nécessaires à un développement de la scène culturelle luxembourgeoise et du secteur musical en particulier.



1) Education et promotion des métiers de la musique

Les professions et carrières représentées dans le secteur de la musique sont nombreuses : ingénieurs son/lumières, gestionnaires de projets musicaux, managers d'artiste, juristes spécialisés pour les auteurs/compositeurs, etc. Néanmoins, **les formations permettant d'y accéder font totalement défaut, ce qui contribue à une réelle pénurie de personnel qualifié.**

De plus, il nous semble important que la sphère éducative se rapproche d'avantage du monde culturel. Même si nous constatons que la qualité de l'enseignement musical est exemplaire, nous constatons que malheureusement très peu d'élèves fréquentent les concerts. Or, il serait important que les élèves ne développent pas que des connaissances en pratique instrumentale, mais aussi une écoute, tout en découvrant l'offre culturelle faite par les acteurs locaux.

2) Statistiques et impact économique du secteur de la musique

Bien que l'offre culturelle et plus précisément musicale faite au Luxembourg soit énorme, et pourrait sans difficulté être d'avantage assimilée à l'image de marque du pays, **nous sommes dépourvus de statistiques complètes et fiables sur le secteur de la musique.** Combien d'acteurs y a-t-il dans le secteur ? Combien de salarié.e.s ? Combien de visiteurs, résidents et non-résidents ? Quel est le chiffre d'affaires total et la TVA générés ? Qu'en est-il de l'impact secondaire généré par les clients et visiteurs : restauration/hôtellerie/etc. (cf. « Umwegrentabilität ») ?

3) Nécessaires concertations sur le sujet de la valorisation et de la rémunération équitable

L'ambition de définir une politique de valorisation et de rémunération équitable, fait l'actualité dans tous les secteurs de la culture. Si cette initiative est louable, il est nécessaire pour le secteur de la musique de la mettre en **perspective** et de l'approcher sous le prisme des différentes entités que nous représentons (créateurs, interprètes, organisateurs, prestataires, etc.).

4) Politique de subvention et professionnalisation

Une certaine tradition au Luxembourg veut que les aides étatiques venant du ministère de la Culture ne soient dédiées en quasi-exclusivité qu'aux **ASBL**. Cette pratique devrait éviter un certain abus de fonds publics. Force est par contre de constater que la régularisation « minimis » européenne permet justement de subventionner des **sociétés commerciales** et que ces aides sont pratique courante chez nos pays voisins. Sur quelles bases légales est fondée cette pratique ? Les abus sont-ils impossibles lors d'un subventionnement d'une ASBL ? Quel suivi budgétaire faut-il mettre en place afin d'éviter un abus ? Il y a de plus en plus de jeunes qui s'établissent au Luxembourg dans le secteur de la musique et un tissu de sociétés commerciales n'apporterait-il pas une professionnalisation plus importante ?

5) Indexation

Les tendances économiques actuelles et l'inflation n'épargnent pas le monde de la musique. Afin de ne pas se retrouver dans une situation où le nombre de productions et les revenus reversés diminueraient, il nous paraît important que **les budgets des structures culturelles** conventionnées et subventionnées avec le ministère de la Culture **soient indexés.**



6) Droits d'auteur et copie privée

Une réflexion sur la mise en place d'un mécanisme de rémunération alternatif équitable pour copie privée (une compensation équitable au titre de l'exception pour copie privée, comme prévu à l'article 10, al 4°, de la loi du 18 avril 2001) serait bénéfique pour le secteur, permettant de **trouver un équilibre profitant aux artistes locaux sans affaiblir l'économie** luxembourgeoise et garantissant **la protection des droits d'auteur et la propriété intellectuelle**.

7) Lieux dédiés à la création musicale

Contrairement à la situation généreuse du nombre de scènes, il existe au Luxembourg **peu de lieux dédiés à la production, création et répétition**, où les ensembles, orchestres, chœurs ou autres groupes peuvent travailler et s'échanger musicalement. Les musiciens doivent en permanence chercher et louer des locaux appropriés pour chaque répétition, et ceci entrave bien souvent le processus de création artistique. Des lieux permettant des résidences ou des périodes de répétition plus étendues sont également très rares. Une analyse approfondie des infrastructures étatiques et communales existantes s'avère nécessaire pour pouvoir remédier à cette pénurie.

8) Création d'un environnement propice à des initiatives « bottom up »

Le paysage culturel du Grand-Duché est traditionnellement plutôt axé sur le monde institutionnel et les initiatives « bottom up » (e.a. festivals, cafés-concerts, clubs) ont du mal à s'affirmer sur le long terme. Afin de développer la résilience du secteur musical luxembourgeois, il nous semble important de **créer un environnement** plus propice à la pérennisation de ces dynamiques.

Afin de discuter de vive voix des éléments exposés ci-dessus, et de vous proposer des pistes de solutions concrètes pour remédier aux difficultés auxquelles font face les acteurs du secteur musical luxembourgeois, nous nous tenons à votre entière disposition pour une entrevue dans le futur proche.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos respectueuses et sincères salutations.

Pour le Conseil d'administration,

Luka Heindricks
Vice-président

Carl Adalsteinsson
Président



Centre Culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster	Etablissement public
Two Steps Twice	s.à r.l.-s
De Läbbel	a.s.b.l.
RMVA	a.s.b.l.
Trust in Talent	a.s.b.l.
Tint	s.à r.l.-s
LOA	s.à r.l.
Kolibri	a.s.b.l.
Ville de Luxembourg, Service Espace public, fêtes et marchés	Service culturel communal
Shadows' Night	a.s.b.l.
Artistes en herbe	a.s.b.l.
Itinerantes	a.s.b.l.
Vantage Bar	s.à r.l.
Kulturfabrik	a.s.b.l.
Luxembourg Philharmonic Orchestra Academy	a.s.b.l.
Frënn vun de Cliärrwer Guiden a Scouten	a.s.b.l.
Ultraschall Collective	s.à r.l.
Bibliothèque nationale du Luxembourg - Cedom	Institution culturelle
Mayfex / G-Minor Records	s.à r.l.
Performers	s.à r.l.-s
Ancien Cinema	a.s.b.l.
Waltzing Parke Productions	s.à r.l.
Melting Pot	a.s.b.l.
Centre Culturel Mamer	a.s.b.l.
Administration communale de Mamer	Service culturel communal